

Roche-Le-Peyroux

Juin 2025



La Gazette du Peyroux

Bonjour à toutes et tous,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous au travers de cette nouvelle édition de notre Gazette communale.

Ce mandat a commencé par une pandémie mondiale et sa dernière année est plutôt placée sous le signe de l'instabilité.

Le 8 mai a marqué le 80^{ème} anniversaire de la capitulation nazie, pourtant notre regard sur le monde est en proie à des guerres, des désordres et des violences qui suscitent des incertitudes.

L'instabilité politique que vit notre pays depuis l'été dernier entraîne des conséquences pour notre collectivité.

Les coupes budgétaires de l'Etat impactent notre trésorerie. Cependant notre commune maintient le cap, grâce à une gestion prudente et responsable des finances.

Tout n'est pas parfait, mais les progrès sont là et visibles pour qui prend le temps d'observer. Bien sûr, il reste beaucoup à faire notamment en matière de voirie, rénovation des bâtiments....

L'Association des Maires de France a rappelé la place fondamentale des communes dans le fonctionnement de notre pays et leur rôle stabilisateur. Cependant à sa demande, le mode de scrutin des municipales 2026 sera identique pour toutes les communes : liste entière et parité !!!

Je tiens à remercier tous les bénévoles, les employés municipaux et les élus qui contribuent par leur engagement à la richesse de notre commune.

Je vous invite à participer à la vie locale et à continuer de faire vivre l'esprit de convivialité et de partage.

Un bel été à tous.

Très chaleureusement

Monique Jabiol

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL REALISE 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL REALISE 2024
Charges à caractère général	55 566,41	Résultat de fonctionnement reporté	
Charges de personnel et frais assimilés	68 693,00	Atténuations de charges	
Atténuations de produits	112 069,00	Fiscalité locale	103 445,80
		Produits des services du domaine et ventes diverses	915,00
Dotations aux amortissements		Impôts et taxes	94 191,54
Autres charges de gestion courante	22 746,59	Dotations subventions et participations	75 755,80
Charges financières	1 778,13	Autres produits de gestion courante	62 292,00
Charges exceptionnelles	7792,67	Produits exceptionnels	462,00
Opérations d'ordre 042	2 396,57	Opérations d'ordre 042	1 782,76
Total dépenses de fonctionnement	271 042,37	Total recettes de fonctionnement	338 844,90
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT:	67 802,53

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHARGES D'INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2024
Immobilisations incorporelles		Subventions d'équipement	44 363,48
Subventions versées	0,00	Dotations et fonds divers	63 294,17
Programmes d'équipement	100 825,77	Emprunt ou caution	
Immobilisations en cours	0,00	Opération d'ordre - AMORTISSEMENT	-00
Remboursement du capital et caution	8 284,49	Produit de cession	-00
Opérations d'ordre 040	1 782,76	Réserves cpte 1068	
Résultat antérieur reporté déficitaire		Opération d'ordre 040	2 396,57
Total dépenses de fonctionnement	110 893,02	Total recettes de fonctionnement	110 054,22
		DEFICIT INVESTISSEMENT :	-838,80

BUDGET PRIMITIF 2025

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
Charges à caractère général	90 950,00	Résultat de fonctionnement reporté	177 078,41
Charges de personnel et frais assimilés	87 000,00	Atténuations de charges	
Atténuations de produits	114 068,00	Fiscalité locale	103 068,00
		Produits des services du domaine et ventes diverses	400,00
Dotations aux amortissements		Impôts et taxes	93 240,00
Autres charges de gestion courante	29 150,00	Dotations subventions et participations	63 086,00
Charges financières	2 000,00	Autres produits de gestion courante	44 300,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Autofinancement prévisionnel	158 004,41		
Total dépenses de fonctionnement	481 172,41	Total recettes de fonctionnement	481 172,41

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHARGES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
Immobilisations incorporelles	0,00	Subventions d'équipement	70 174,58
Subventions versées	9 398,20	Dotations et fonds divers	8 464,16
Programmes d'équipement	155 828,19	Emprunt ou caution	0,00
Immobilisations en cours	63 116,76	Restes à réaliser sur travaux 2024	6 828,00
Remboursement du capital et caution	8 300,00	Produit de cession	0,00
Restes à réaliser sur travaux 2024	31 100,00	Réserves cpte 1068	65 342,28
Résultat antérieur reporté déficitaire	41 070,28	Autofinancement prévisionnel	158 004,41
Total dépenses de fonctionnement	308 813,43	Total recettes de fonctionnement	308 813,43

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

➤ ASSOCIATIONS COMMUNALES

Société de chasse	350 €
Comité des fêtes	1 900 €

➤ ASSOCIATIONS LOCALES

La Truite neuvicoise	80 €
La Croix Rouge Ussel	100 €
FNACA	55 €
Chorale des Gorges de la Haute-Dordogne	50 €
La Dordogne de villages en barrages	50 €
Les P'tites Crapouilles	50 €
Le Comice Agricole	100 €

➤ ASSOCIATIONS EXTERIEURES

SOS Violences Conjugales 19	60 €
Secours Populaire Français	50 €

PROJETS 2025

➤ **REEMPLACEMENT D'UNE AIRE DE JEUX**



- ❖ Coût des travaux : 11 037.12 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 2 299.40 €
- ❖ Autofinancement : 8 737.72 €

*Les travaux seront réalisés par l'entreprise
ManV.*



➤ **CHANGEMENT PORTAILS LOGEMENTS 7 ET 8**

- ❖ Coût des travaux : 5 934.89 €
- ❖ Subvention du Département : 1 438.49 €
- ❖ Autofinancement : 4 496.40 €

Les portails seront réalisés par l'entreprise ART DB.

➤ **POSE DE VOLETS ROULANTS SOLAIRES LOGEMENTS 3 ET 4**

- ❖ Montant TTC : 12 400.80 €
- ❖ Subvention du Département : 2 583.50 €
- ❖ Autofinancement : 9 817.30 €

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Chanut et Fils.

➤ **ACHAT D'UN CHARGEUR MULTIBENNE**

- ❖ Montant TTC : 16 200.00 €
- ❖ Subvention du Département : 5 000.00 €
- ❖ Autofinancement : 11 200.00 €
- ❖ Entreprise : Mecagri 19



➤ **REPARATION CLOCHES ET RENFORCEMENT CHARPENTE EGLISE**



- ❖ Coût des travaux : 32 653.79 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 16 396.90 €
- ❖ Autofinancement : 10 931.26 €

Travaux signés avec l'entreprise Bodet Campanaire pour la réparation de la cloche et l'entreprise Manzagol pour les travaux de charpente.

➤ **VOIRIE**

Renforcement VC 12 (Place du bourg via D20 sortie église)

- ❖ Coût des travaux estimatif : 69 124.49 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 20 366 €
- ❖ Autofinancement : 48 758.49 €

A notre grand regret, l'Etat ne nous a pas accordé de subvention (DETR – 45%).

Alors nous allons « piocher » dans nos réserves !!!



➤ ACHAT DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

- ❖ Montant TTC : 1 890.96 €
- ❖ Subvention du Département : 393.95 €
- ❖ Autofinancement : 1 181.85 €
- ❖ Achat effectué à Schiller France



Le défibrillateur se situe sur le mur extérieur droit de la salle polyvalente.



Un autre défibrillateur est en service dans l'entrée de l'ancienne école.



Comment faire un massage cardiaque ?

Chaque minute compte lors d'un arrêt cardiaque.

En milieu professionnel ou au sein des collectivités, savoir réagir peut faire toute la différence. Le massage cardiaque est un geste simple, mais encore trop méconnu. Voici ce qu'il faut savoir pour agir efficacement et sans paniquer.

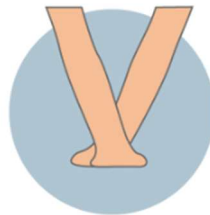
La position à adopter :



Placez le talon de votre main au centre de la poitrine (sur le sternum).



Placez l'autre main au-dessus, doigts entrelacés.



Gardez vos bras tendus, épaules à la verticale de vos mains.

Les numéros d'urgence à connaître

- **112** : Toutes les urgences (partout dans toute l'Union Européenne)
- **18** : Pompier
- **17** : Police secours ou gendarmerie
- **15** : SAMU



Pensons et préservons notre cœur

➤ Les travaux 2024 terminés en ce début d'année

➤ **PETITS TRAVAUX DE MACONNERIE**

*Dalle du garage communal, reprise du mur
du cimetière, marches escalier école...*



Derrière l'école



Chez Mickey



➤ **REFECTION DES PUIITS**

➤ **PEINTURE DE LA CAGE D'ESCALIER ECOLE**



➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Ça y est les nouveaux luminaires sont enfin installés !



❖ Coût des travaux : 6 366.30 € HT

Bon à savoir



Puissances avant travaux :

- Commande « Eglise » : 2 040 W - remplacement de 16 lanternes
Commande « Les Chaumettes » : 860 W – remplacement de 11 lanternes
Commande « Les Combes » : 2 560 W – remplacement de 22 lanternes
Commande « Le Moulinar » : 100 W – Remplacement de 1 lanterne

Total : 5 560W

Puissances après travaux :

Commande « Eglise » : 822 W
Commande « Les Chaumettes » : 605 W
Commande « Les Combes » : 1 210 W
Commande « Le Moulinar » : 55 W

Total : 2 692 W

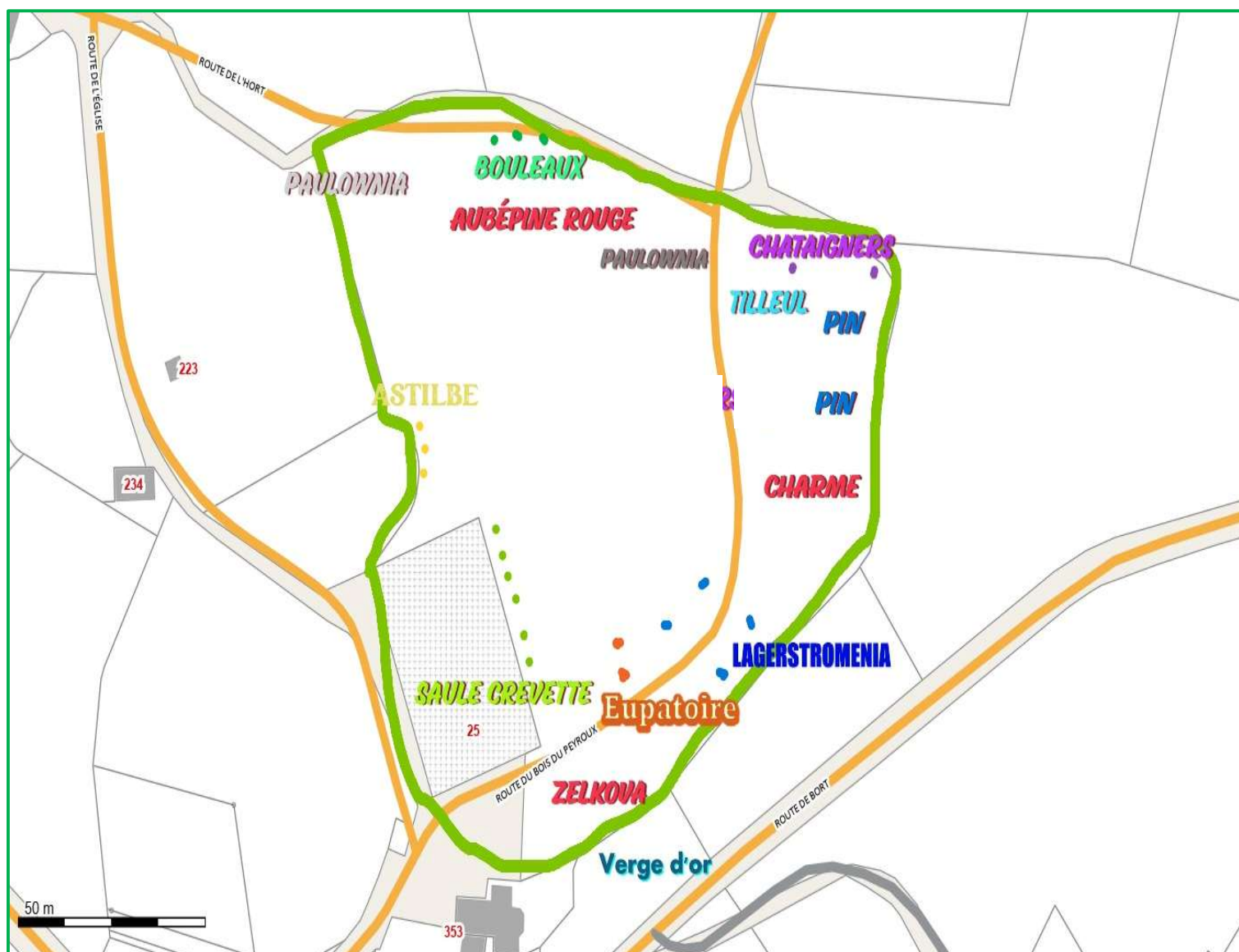
Economie de puissance sur le parc d'éclairage public de la commune de 2 868 W



*Relooking
des bancs réalisé
par Christian*



➤ AMENAGEMENT TERRAIN CITY-STADE



Au total, 15 essences différentes ont été plantées par l'entreprise RONCERAY.



➤ **Office National des Forêts (ONF)** **et contrats FFN (Fonds Forestier National)**

En 1973, la commune a souscrit 2 emprunts d'Etat « FFN » pour le reboisement de la section du Bourg et de Rotabourg.

Le taux d'intérêts est de 1.5%, recalculé au 05 octobre de chaque année.

Le remboursement du capital s'effectue lors des ventes de bois de ces parcelles à hauteur de 50% de la vente.

La section de Rotabourg, lieu-dit le Puy Sivadau a été impactée par la tempête du 11 juillet 2024. Un état des lieux a été fait avec l'ONF, il a été décidé d'effectuer une éclaircie.

C'est le Comptoir des Bois de Brive qui a fait la meilleure offre soit 38 143 € TTC. En déduction 10% pour les frais de l'ONF et le remboursement du solde du contrat FFN soit 10 167.98 € (Intérêts + Capital). Reste pour la commune : 24 161 € TTC.

Lors du Conseil Municipal du 12 mai 2025, nous avons décidé de demander à la Direction Départementale des Territoires (qui gère ces contrats) de nous autoriser à rembourser le solde du contrat 5301 sur la section du Bourg pour un montant de 11 326.76 €.

Nos arguments :

- les bois de ces parcelles ne donnent pas le rendement escompté et leur exploitation peut demander plusieurs années.
- le risque de tempêtes
- les intérêts qui continuent à impacter le budget communal.

L'ONF a trouvé l'idée judicieuse et nous soutient dans nos démarches.

Ils nous restent à convaincre la DDT....

- Une éclaircie de la section de Rotabourg lieu-dit « Les Jalines » est prévue également, nous attendons que l'ONF organise cette vente.

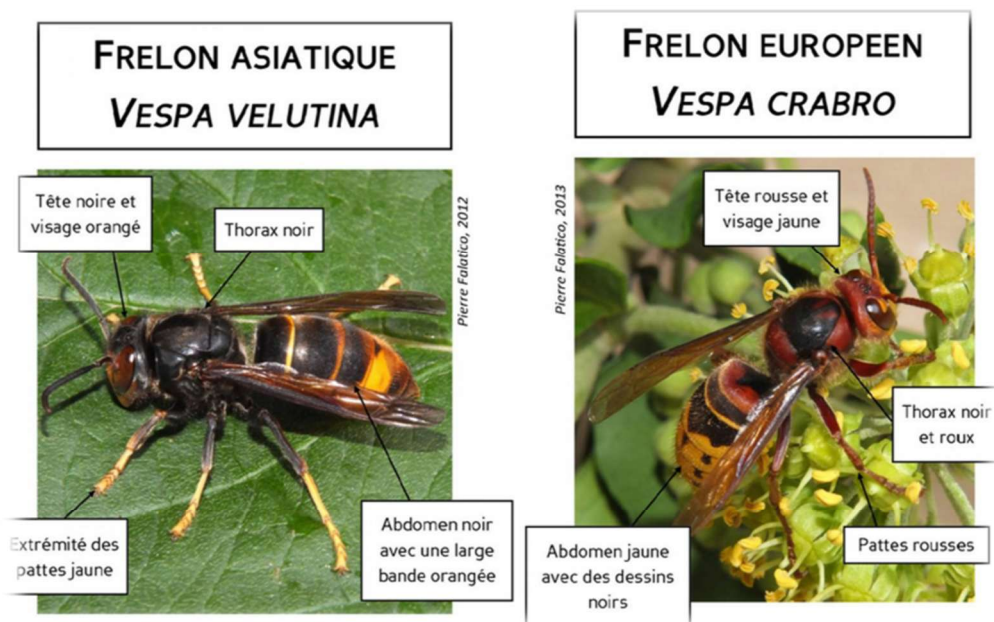
➤ Attention au frelon

Reconnaitre le frelon asiatique et ses différents nids

Apprendre à différencier le *frelon européen* du *frelon asiatique* est important car l'un a un rôle écologique, l'autre est un nuisible.

Le *frelon asiatique* est une espèce invasive, agressive. Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an ! Il met donc en danger la biodiversité entretenue par les abeilles.

Le *frelon européen* est lui peu agressif et assez discret. Certains pays comme l'Allemagne lui ont d'ailleurs attribué le statut d'espèce protégée. Très souvent confondu avec le frelon asiatique, certains critères permettent néanmoins de facilement l'identifier.



Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire.

Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri qui peut être l'avancée d'un toit, un abri de jardin, des bordures de fenêtres/portes ou toitures, hangars ou nichoirs à oiseaux par exemple.

A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé **nid secondaire**,

situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.



Nid primaire de frelons asiatiques

➤ Espaces verts

Une petite page qui fâche et qui peut être utile au bien vivre ensemble

Et comme dit le proverbe :

« La liberté des uns s'arrête ou commence celle des autres »



Ci-dessous, vous trouverez l'article L 2213-25, qui stipule les obligations de chacun :

Article L2213-25

Version en vigueur depuis le 23 février 2022

[Modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 100](#)

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain ou de la partie de terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

De même, les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des **routes communales/trottoirs/domaine public** doivent être coupés à l'aplomb de ces voies sur une hauteur de cinq mètres, et doivent, en outre, être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens. Ces travaux sont à la charge du propriétaire.

Elaguer vos arbres en bord de route est une nécessité, c'est aussi un acte de gestion durable et responsable pour les raisons suivantes :

- **Sécurité** : éviter des chutes de branches qui pourraient occasionner un accident ;
- **Durabilité des routes** : des bords de routes bien entretenus, c'est 1/3 de longévité en plus.

Nous vous remercions pour votre compréhension, des efforts de chacun et de la bonne volonté de tous.





➤ Recensement de la population

Nous tenons à remercier l'ensemble des citoyens et à féliciter l'équipe du recensement qui a rendu une copie jugée « très bonne » par l'INSEE.
Au 17 février 2025, nous sommes 124 habitants.

➤ Carte d'identité



Vous pouvez désormais demander gratuitement une nouvelle carte d'identité au format bancaire pour le motif suivant :

[Obtenir l'identité numérique « France identité »](#)

L'identité numérique vous permet de prouver votre identité en ligne ou dans certaines situations du quotidien.

➤ Ateliers numériques

Le Conseil Départemental de la Corrèze s'engage pour faciliter l'accès au numérique à tous les Corrèziens grâce à des ateliers de découverte proposés tout au long de l'année.

Le conseiller numérique vous accueille dans les Maisons du Département avec un programme spécialement conçu pour les débutants.

Chaque mois, une nouvelle thématique en lien avec l'actualité vous est proposée pour découvrir et mieux comprendre le numérique.



Renseignements :

Maison du Département d'Ussel
05 19 07 83 30

➤ Recensement militaire

Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

Instagram: @armees_jeunesse
 LinkedIn: Direction du service national et de la jeunesse
 X: @DSNjeunesse
 YouTube: @SGArmees



➤ **Le comité des fêtes vous attend :**



Tous les jeudis de juillet et août au terrain multi-sports :

Les soirées « Jeudillades » commencent le 10 juillet 2025

Un petit plus pour les :



- Jeudi 17 juillet : Soirée animée par Chris Cortès, un feu d'artifice offert par la Municipalité viendra illuminer le ciel de Roche !!!!!
- Jeudi 31 juillet : Soirée festive en musique avec DJ Pat Passe Partout
- Jeudi 14 août : Soirée disco

La fête patronale du 04 octobre sera animée

par Rémi Sallard



➤ **Retrouvez aussi les animations de la LPO à venir :**

- ❖ Le 16 juillet et le 20 août : belvédère de Gratte-Bruyère à Sérandon, découverte des rapaces des Gorges de la Dordogne. En partenariat avec les Maisons de Coline.
- ❖ Mercredi 09 juillet : découverte des Pics dans les Gorges de la Dordogne (localisation à venir)
- ❖ Le 05 août : Larodde (63), découverte des rapaces des Gorges de la Dordogne.



➤ Ils font bouger notre territoire !!!!



Un nouveau médecin « Corrèze Santé » à Neuvic

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau médecin en Haute-Corrèze.

Et nous sommes très heureux car **Le Docteur Marine BOURDOUX** habite sur notre commune !

Vous pouvez la retrouver à la Maison de Santé de Neuvic :

- Les lundis, mercredis et jeudis :
De 8h30 à 12h50 et de 14h00 à 18h45



Et consultation à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Pour prendre rendez-vous : 0 805 29 19 09

Un conseiller immobilier à Roche

Lancé en mars 2022 en tant que conseiller immobilier, Maxence BROCK est mandataire indépendant au sein du réseau IAD France.



Maxence BROCK
Conseiller Immobilier

☎ 0630253674

✉ maxence.brock@iadfrance.fr

Son travail : estimer des biens dans le cadre de vente/succession/donation, conseiller/accompagner ses clients dans le processus de vente, rechercher des potentiels acquéreurs...

Pour pouvoir maintenir une qualité de service et répondre à la demande locale ou hors département, il recherche des futurs entrepreneurs qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure. Si vous souhaitez vendre, acheter ou si l'aventure entrepreneuriale vous intéresse, n'hésitez pas à le contacter.

Aurore B Photographie



« Je m'appelle Aurore, je suis photographe en Corrèze, et surtout...
maman de deux enfants.



La photo est entrée dans ma vie comme une évidence.
Après la perte de deux personnes très proches de ma famille, j'ai ressenti plus que
jamais le besoin de garder des traces, des souvenirs, des regards.
C'est ce qui m'anime aujourd'hui : rendre visibles les émotions et les liens qui nous
unissent.

Je propose des séances photo grossesse, naissance, famille, en extérieur ou à domicile,
dans une ambiance douce, naturelle et chaleureuse. J'aime capter les détails simples et
vrais : un sourire complice, un regard tendre, une main posée, une lumière qui caresse...
Autant de petits instants qui, une fois réunis, racontent votre histoire.

Chaque séance est une parenthèse, un moment rien qu'à vous, pour créer ensemble
des images qui vous ressemblent et que vous serez heureux(se) de redécouvrir au fil des
années »

 Aurore habite sur la commune et se déplace dans les environs.
 Pour réserver ou en savoir plus, retrouvez-la sur Instagram :
@aurore.b_photographie ou par mail : aurore.b_photographie@outlook.fr

Entreprise Art DB

L'entreprise Art DB a été créée en 2023 par Yann MACAINE,
un Rouchou nordiste !!!!



De formation menuisier, ébéniste, sculpteur, Yann est avant tout
un amoureux de son travail.

Ce touche à tout réalise tous travaux de second œuvre (menuiserie,
électricité, plomberie, peinture...).

Son métier repose sur des compétences variées et qui allie tradition et savoir-faire
artisanal, tout en exigeant une constante adaptation aux nouvelles techniques.



Si vous souhaitez rénover votre maison, n'hésitez pas à le contacter :

 06.20.85.09.18
 yannmacaine62@gmail.com

Service PORTAGE DE REPAS à domicile



EHPAD "LA BRUYERE"

1 chemin de la GRIVE 19160 Neuviç

Pour toute information ou nouvelle commande de portage (48h avant sa mise en place), contacter :

SERVICE ADMINISTRATIF

du lundi au vendredi (sauf jour férié) de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

05 55 46 18 20 - secretariat@ehpadneuvic19.fr

SERVICE DES CUISINES

le week-end de 7h30 à 15h

05 55 46 18 23

CONDITIONS D'ACCES

- Résider sur les communes suivantes :

Neuviç, Liginiaç, Sérandon, Latronche, Palisse, Lamazière-Basse, Chirac-Bellevue, Roche-le-Peyroux, Sainte Marie-Lapanouze, Saint Hilaire-Luc, Saint Etienne-la-Geneste, Saint Pantaléon-de-Lapleau

- Être à la retraite, malade ou invalide temporairement, en situation de handicap, sortie d'hospitalisation, ...
- Ouvert à tous sans critère d'âge

AVANTAGES

- Repas équilibrés élaborés dans les cuisines de l'EHPAD
- Repas conditionnés sous forme de barquettes operculées (avec date limite de consommation) pouvant être réchauffés au micro-onde
- Maintien à domicile facilité et solution rassurante pour les proches
- Livraison permettant de garder un lien social

MIDI : Potage / entrée / plat / fromage / dessert SOIR : Potage / entrée / dessert

LIVRAISON

- Livraison des repas confiée à La Poste du lundi au vendredi matin (hors jours fériés)
- Repas du samedi et du dimanche livrés le vendredi
- Repas mis directement au réfrigérateur après accord du bénéficiaire pour que l'agent de La Poste puisse entrer au domicile

TARIFICATION

- **Prix** : 13,30€* le plateau repas
- **Facture** : adressée chaque mois
- **Paiement** : par prélèvement automatique (*révisé chaque année en Conseil d'Administration)

Il est IMPÉRATIF de prévenir l'EHPAD :

- Lors d'une hospitalisation ou tout autre motif d'absence afin d'arrêter temporairement ou définitivement les livraisons.
- Lors du retour à domicile afin de reprendre les livraisons dès le lendemain matin.

REST DOC 003 - V2 Août 2024

➤ NOUVEAUX HABITANTS

✚ Monsieur Torgue et Madame Cousyn, à Val Beneyte

Nous sommes très heureux de les accueillir et leur souhaitons la bienvenue.



L'**ambroisie** représente aujourd'hui un véritable défi environnemental et sanitaire. Avec le réchauffement climatique et son important pouvoir de dispersion, **cette plante envahissante impacte négativement notre santé** par les maladies causées par son pollen, notre économie agricole et la biodiversité.

Elle fait désormais l'objet d'une lutte nationale et doit être détruite avant la période de floraison. Ses graines peuvent rester viables plus de 10 ans dans le sol.



Si vous en voyez de près ou de loin,
contactez le CPIE de la Corrèze au : 05 55 95 93 79
ou ambrosie@correze.com